



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1506

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Grandclément - Projet urbain partenarial (PUP) site ALSTOM - Rectification du périmètre élargi de participation - Approbation des conventions de PUP avec SLCI et PRESTIBAT - Programme des équipements publics (PEP) de la Ville de Villeurbanne

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Llung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Morige.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1506**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Grandclément - Projet urbain partenarial (PUP) site ALSTOM - Rectification du périmètre élargi de participation - Approbation des conventions de PUP avec SLCI et PRESTIBAT - Programme des équipements publics (PEP) de la Ville de Villeurbanne**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Villeurbanne-PUP Site ALSTOM fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Le secteur de Grandclément fait l'objet de mutations importantes, générant des besoins en équipements publics. Ainsi, par délibération du Conseil n° 2016-1132 du 21 mars 2016, la Métropole de Lyon a approuvé la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec le promoteur OGIC pour réaliser 406 logements et a décidé d'instituer un périmètre de participation élargi, conformément à l'article L 332-11-3 II du code de l'urbanisme comprenant l'emprise ALSTOM, ainsi que d'autres tenements mutables, générant des besoins en équipements publics.

Sur ce périmètre élargi, le programme des équipements publics (PEP), qui porte sur un prévisionnel de 693 logements pour 45 450 mètres carrés de surface de plancher (SP), est à ce jour le suivant :

- 6,55 classes,
- 12,25 berceaux en établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE),
- un square public,
- l'extension des réseaux électriques.

Son coût prévisionnel est de 5 749 817 € HT, soit 6 899 780 € TTC hors coût de l'extension des réseaux électriques.

Ce PEP sera réparti entre les différents constructeurs ou aménageurs développant des opérations sur ce périmètre, chacun à due proportion en fonction des besoins générés par chaque opération.

Ce périmètre doit faire l'objet d'une rectification de fait d'une erreur matérielle ayant omis l'intégration de parcelles.

2 nouveaux projets de construction dans ce périmètre élargi de participation voient le jour et font l'objet de conventions de PUP afin de participer au financement des équipements publics générés par les opérations de construction :

- SLCI, 103, rues Léon Blum et Pierre Baratin : 132 logements dont 20 % de logements locatifs aidés,
- PRESTIBAT, 12, rue Decorps : 24 logements dont 15 % de logements locatifs aidés.

Tel que précisé dans le tableau ci-dessous, la participation au coût des équipements publics à la charge du promoteur SLCI est de 1 003 050 € HT (hors coût de travaux d'extension des réseaux électriques en cours d'évaluation par ERDF) et à la charge de PRESTIBAT de 160 410 € HT.

Il s'agit de participations à la réalisation de classes et de bureaux petite enfance dans le cadre de la construction d'un EAJE.

	Groupe scolaire (en classes)	Participation (en € HT)	EAJE	Participation (en € HT)	Total (en € HT)
SLCI	1,3	871 000	2,5	132 050	1 003 050
Prestibat	0,2	134 000	0,5	26 410	160 410
Total	1,5	1 005 000	3	158 460	1 163 460

La participation financière des promoteurs à la Ville, hormis la participation au titre de l'extension des réseaux ERDF, qui fait l'objet d'une facturation à part, sera versée directement en plusieurs fois à partir de 2016.

Les travaux de ces 2 projets doivent démarrer au 1er semestre 2017 pour des livraisons attendues en 2018 et 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Rectifie le périmètre élargi de participation, conformément à l'article L 332-11-3 II du code de l'urbanisme, du PUP site ALSTOM du secteur Grandclément à Villeurbanne.

2° - Approuve :

a) - la convention de PUP à passer entre la Métropole de Lyon et la société SLCI pour la réalisation des programmes de logements d'un maximum 9 070 mètres carrés de surface de plancher, située à l'angle des rues Léon Blum et Baratin à Villeurbanne,

b) - la convention de PUP à passer entre la Métropole et la société PRESTIBAT pour la réalisation des programmes de logements d'un maximum 1 532 mètres carrés de surface de plancher, située 12, rue Decorps à Villeurbanne.

3° - Prend acte du PEP de la Ville de Villeurbanne et la participation au financement des équipements des promoteurs :

- SLCI, pour un montant de 1 003 050 € HT,
- PRESTIBAT, pour un montant de 160 410 € HT.

4° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.